

Le Petit Messinois

Numéro 120 - Février 2019

Mairie - 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN Tél.: 03.83.47.22.21

Directeur de publication : Daniel LAGRANGE Rédacteur : Olivier MEUNIER-CONROUX Site : www.messein.fr - Email : mairie@messein.fr Dépôt légal : Avril 2008

Le site internet de la commune fête son premier anniversaire.

Que vous soyez utilisateur des premiers jours ou tout nouveau consultant, nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à notre site, plus de 13 000 visites en un an.

Un moyen de communication moderne et pratique, le site internet de la commune est désormais indispensable. Il permet à M. le Maire et aux employés communaux de communiquer efficacement avec vous et de vous tenir informé des actualités de la commune en termes de services, de projets, d'événements, ...

Il présente et fait connaître le patrimoine de la commune, son histoire, ses richesses naturelles et culturelles et permet également de promouvoir notre belle et dynamique commune et d'attirer ainsi plus de visiteurs.

Merci à tous les membres actifs à l'actualisation du site.





NOUVEAU À MESSEIN

DISTRIBUTEUR DE PIZZAS

Bienvenue à STREET PIZZAS

Parking de la Mairie

"Ma pizza, c'est quand je veux !" 24h/24 et 7j/7



C.C.A.S.

Communiqué de l'ADMR54

Le réseau ADMR54 dispose sur son territoire d'un Service Spécialisé pour enfants avec Troubles du Spectre Autistique.

L'association ADMR "Les mirabelliers", située sur le secteur "Terres de Lorraine" a fait le choix de développer sur son territoire l'action du service spécialisé.

Les professionnels et bénévoles de l'association ADMR ainsi que la coordonnatrice du Service d'Aide à Domicile Spécialisé pour enfants avec Troubles du Spectre Autistique sont à votre disposition pour tout renseignement.



ADMR Les mirabelliers
57 rue du Capitaine Caillon
54230 Neuves-Maisons
www.admr54.fr
admr.mirabelliers@fede54.admr.org



Du côté de l'école et du périscolaire

Cantine - Garderie

Vous avez reçu ou allez recevoir votre nouvelle facture émanant de la DGFIP (Trésor Public) en règlement du service cantine et garderie pour votre ou vos enfant(s).

Cet avis est à régler directement à la Trésorerie et non à la mairie.

Plusieurs possibilités pour régler votre facture :

- ⇒ Paiement en ligne "TIPI" 24H/24 7J/7
- ⇒ Paiement CB par téléphone au 03.83.47.21.54
- ⇒ Paiement en numéraire (plafond de 300 € maximum)
- ⇒ Paiement par virement bancaire
- ⇒ Paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Toutes les modalités et procédures sont indiquées sur votre facture ou sur le site de la mairie www.messein.fr (Onglet : enfance/jeunesse/famille - Périscolaire - Paiement des factures)

Coordonnées du Trésor Public

1 rue du Capitaine Caillon - 54230 Neuves-Maisons 03.83.47.21.54

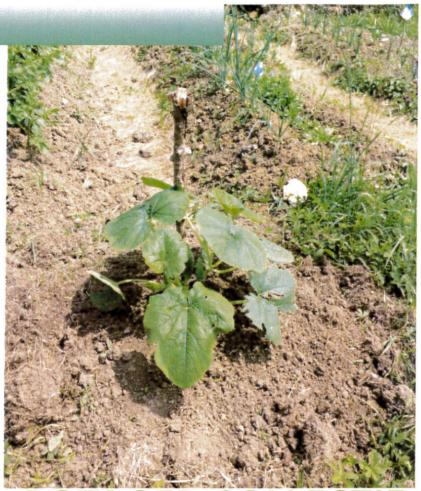
Ouvert les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Garderie Rappel des nouveaux tarifs 2019

Depuis le 1^{er} Janvier, les tarifs de la garderie périscolaire sont les suivants :

Nombre d'enfants d'une même famille scolarisé(s) à Messein	Au 1/01/19
1 enfant	2,00 € / h
2 enfants	1,75 € / h
3 enfants et plus	1,50 € / h

Les ^écolos'anim^s



POTAGER COLLECTIF

PRENDRE L'AIR DANS UN CADRE AGRÉABLE, PARTAGER UN MOMENT EN FAMILLE, FAIRE UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE, PAPOTER, PARTAGER SES CONNAISSANCES, APPRENDRE, DÉSHERBER, OBSERVER, SEMER, RÉCOLTER...

IL Y EN AURA POUR TOUT LE MONDE! C'EST LA GRAINE D'IDÉE QUI A GERMÉ DANS NOS TÊTES...

DEPUIS UN AN, NOTRE GRAINE D'IDÉE A GERMÉ ET A FINI PAR SE CONCRÉTISER!

ALORS EMBARQUEZ AVEC NOUS

DANS L'AVENTURE!

Venez découvrir l'histoire de ce POTAGER en famille autour d'un verre...

Plus on est de graines plus on germe!

Pour continuer ce beau projet, nous avons besoin de bonnes volontés, de personnes intéressées par le bio, le circuit court!

Envie d'en savoir un peu plus ?

Rendez-vous:

VENDREDI 1ermars À 18H30

AU PÉRISCOLAIRE (Espace Claudine Gérardin)

Contact:

Aurore - 06.21.70.37.51

Les écolo'anims Carole Sophie Aurore





CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE **DE BIKE & RUN**

































Baisse du taux d'imposition

En 2017, la communauté de communes a élaboré un plan d'actions pour réduire les déchets.

La tarification incitative en fait partie. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) évolue et devient incitative (TEOMi) avec une **part fixe** (taux à 8,5%), et une part variable calculée en fonction du volume des déchets produits.

Les levées de bac 2019 seront facturées sur l'avis d'imposition 2020.

2019 est une année de transition. Pour encourager les efforts des habitants, le taux de TEOM baisse de 11,5% à 10,5% dès 2019.

"Je n'ai pas d'espace de stockage pour mon bac, s'il n'est pas rempli, comment faire pour qu'il ne soit pas collecté ? "

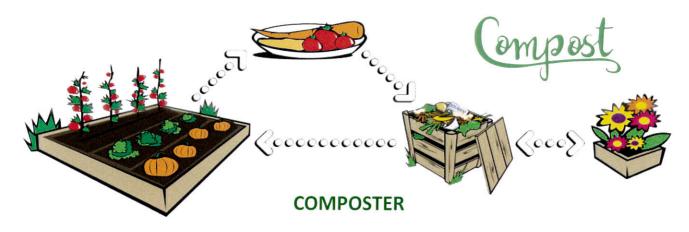
Votre bac ne peut pas être rentré.

Vous pouvez attacher un lien rouge « bac à ne pas vider » sur la poignée de votre bac pour indiquer que votre bac n'est pas à collecter.

Ce lien rouge est disponible au Pôle technique de la communauté de communes, 39 allée Louis Martin à Neuves-Maisons.

Le lien rouge « Bac à ne pas vider »





Vous habitez une des communes de la CCMM?

La collectivité vous soutient pour composter vos biodéchets et diminuer le volume de production de vos ordures ménagères.

Les biodéchets sont les déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des déchets verts du jardin (tailles de haie, tontes de gazon, feuilles mortes).

Ils constituent 1/3 de la poubelle d'un foyer et sont alors traités par enfouissement ou incinération. Moins cher, moins polluant et permettant un retour à la terre, le compostage est le mode de traitement des biodéchets le plus respectueux de l'environnement.

En plus cette pratique permet de réduire les désagréments générés par les biodéchets en mélange dans votre poubelle classique (poids, odeurs, jus, mouches).

Le compostage ? C'est une décomposition des biodéchets qui s'opère grâce à l'action d'organismes vivants (bactéries, champignons, vers et larves d'insectes...).

C'est un **équilibre** entre **aération**, **humidité**, **apports carbonés** (papiers, cartons, branches...) et **apports azotés** (restes de repas, épluchures de légumes, gazon, marc de café...).

Comment composter?

> Vous disposez d'un jardin ou d'un espace vert :

- ⇒ Compostez en tas
- ⇒ Auto-fabriquez ou achetez un composteur en autonomie
- ⇒ Équipez-vous d'un composteur individuel

Commandez un bac de compostage à 6,50 € pour les habitants de la CCMM.

L'association locale d'insertion APIC (association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre "Association Promotion Insertion Chantiers - A.P.I.C") donne une seconde vie aux anciens bacs de collecte des déchets en les transformant en composteurs : contrôle, nettoyage, découpe, perçage.

Si vous êtes intéressé(e), merci de télécharger le bon de commande sur le site de la commune www.messein.fr (actualité CCMM - tarification incitative) et de le renvoyer par mail ou par courrier

> Vous ne disposez pas de jardin ou d'espace vert pour composter, il existe des solutions :

- ⇒ Lombricompostez en intérieur en fabriquant ou en investissant dans un lombricomposteur. Plus d'infos sur www.biodechets.org
- ⇒ Mettez en place un site de compostage partagé. Pour être accompagné(e) par le service prévention des déchets de la CCMM, écrivez à prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr

Plus d'infos : www.cc-mosellemadon.fr > Améliorer son cadre de vie > Prévention et gestion des déchets

> Compostage individuel et collectif



Les animateurs de la Communauté de communes, la base nautique et l'équipe municipale t'invitent à un

Tournoi sportif suivi d'une soirée festive Le mercredi 20 février de 15h à 22h



Réservé aux adolescents de Messein (14-18 ans)

Pour le tournoi sportif de 15h à 17h au Gymnase Annie Villa à Neuves Maisons, le point de Rdv sera devant la mairie de Messein à 14h45.

Prévoir tenue de sport adaptée et baskets d'intérieur.

Le tournoi sera suivi d'une soirée festive à la base nautique (salle du plan d'eau) de Messein (repas et animations prévus)

(Possibilité de participer au tournoi sportif seulement)

Inscription obligatoire à télécharger sur le site de la mairie www.messein.fr

Autorisation parentale à déposer en mairie



Du côté des associations....



Sortez vos plus déguisements!



Messein en fête

L'association organise une soirée carnaval le samedi 2 mars à la salle de l'Acquêt d'eau à Messein.

Animations et divers jeux assurés par "Magic Christophe"

Concours des plus beaux déguisements

Repas mijoté et servi par "L'atelier de Laeti"

Tarif par adulte : 25 €

Tarif enfant (-10 ans) : 15 €

Tarifs hors boissons, apéritif et café offerts.

Réservation au 06.52.13.53.85 ou par mail messein.en.fete.54@gmail.com

Prochain "vide-landau"

À vous les bonnes affaires, venez nombreux!

Les 30 et 31 mars à la salle de l'acquêt d'eau.

Un cinquantaine de tables pour une trentaine d'exposants.

Changement de certains exposants entre la journée du samedi et dimanche.

Tous les ans, de nouveaux exposants s'inscrivent, bienvenue à eux!

Ouverture des portes au public de 10h à 18h.

Restauration, boissons et pâtisserie sur place.

Pour tout renseignement : messein.en.fete.54@gmail.com





Prochaine dates à ne pas manquer

- 20 février 2019 : ADOS tournoi sportif pour les 14-18 ans
- 1er mars 2019 : Rencontre potager collectif
- 2 mars 2019 : Carnaval Messein en fête
- 14 mars 2019 : Bike and Run Base de loisirs
- 30 et 31 mars 2019 : Vide-landau Messein en fête
- 22 avril 2019 : Chasse aux œufs Messein en fête et base de loisirs
- 27 et 28 avril 2019 : Une rose... Un espoir
- 8 mai 2019 : Cérémonie victoire 1945
- 26 mai 2019 : Triathlon NMT54
- 26 mai 2019 : Élections européennes
- 2 juin 2019 : Brocante
- Du 7 au 10 juin 2019 : Exposition Peinture et Patrimoine Lorrain
- 16 juin 2019 : Broc'n Roll DBDC
- 29 et 30 juin 2019 : Nautidays Base de loisirs
- 20 juillet 2019 : Fête du Lac Messein en fête et Base de loisirs
- 1er septembre 2019 : 6 heures du Lac Base de loisirs
- Du 6 au 8 septembre 2019 : Enduro et repas pêche APEM
- 11 septembre 2019 : Don du sang
- 5 et 6 octobre 2019 : Vide-landau Messein en fête
- 13 octobre 2019 : Foulée du Vigneron
- 11 novembre 2019 : Cérémonie commémoration de l'Armistice
- 17 novembre 2019 : Bike and Run Base de loisirs
- 21 décembre 2019 : Trail de nuit Base de loisirs

Tous les numéros du Petit Messinois sont consultables sur le site de la mairie : www.messein.fr